



Juin 2024

# Infos municipales

Mairie – 1 Place de la Mairie  
85480 SAINT HILAIRE LE VOUHIS  
Tél. : 02.51.46.84.93 – Fax 02.51.46.99.17  
mail : mairie@sthilaire-levouhis.fr

## 🗨️ Compte rendu du Conseil Municipal du 3 juin 2024

**PRESENTS** : CORNIERE J.L. CHAIGNEAU D. MOREAU L. GRELAUD S. MAQUIGNON C. METAY C. SACHOT V. LOUINEAU A. TEXIER R. PICARD V. CHACUN B. POIRON A. PRAUD C.

**EXCUSES** : COULON D. (pouvoir à S. GRELAUD) BOURASSEAU I. (pouvoir à D. CHAIGNEAU)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Catherine METAY

### 🚧 Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 avril 2024

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 Avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

### 🚧 Décisions du Maire

#### Décisions prises par le Maire suite à la délégation donnée par le Conseil Municipal

Décisions	Entreprises	Montant
Achat de panneaux de signalisation	NADIA Signalisation – Cholet	1 037,10 € TTC
Achat de panneaux de signalisation	NADIA Signalisation – Cholet	384,55 € TTC
Maintenance annuelle défibrillateur Espace de l'Amitié	IDEALIS – Chantonay	120,00 € TTC

### 🚧 Réhabilitation des réseaux d'eaux usées – consultation des entreprises

L'entreprise Ouest Réseau Assainissement de Vay (Loire Atlantique) est retenue pour effectuer les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées (rue de l'Europe, rue de la Frérie, rue de la Binerie, rue H.A Archereau, amont de la station d'épuration) pour un montant de 148 903,10 € HT.

Ces travaux sont réalisés suite à l'étude diagnostique du service de l'assainissement qui a montré la vétusté de certains réseaux et la nécessité d'effectuer des travaux de réhabilitation (par chemisage ou par changement des réseaux). Les travaux devraient commencer en septembre 2024.

### 🚧 Travaux de voirie 2024 – consultation des entreprises

Le marché des travaux de voirie prévus en 2024 est attribué à l'entreprise Charpentier de L'Oie pour un montant de 96 929,04 € TTC. Les travaux prévus sont le curage des fossés, revêtement bicouche route de la Pouzaire, busage et réfection de la route de Chadeau, busage aux Forges pour évacuation des eaux pluviales, revêtement bicouche village des Gâts.

### 🚧 Point à Temps Automatique 2024 – consultation des entreprises

L'entreprise Vendée Services Emulsion de Saint Prouant est retenue pour effectuer les travaux de mise en place du point à temps automatique (PATA) pour l'année 2024. Le montant des travaux s'élève à 16 320 € pour 18 tonnes de PATA.

### 🚧 Communauté de Communes du Pays de Chantonay – modification des statuts

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la compétence « Assainissement collectif » sera transférée à la Communauté de Communes du Pays de Chantonay. Ce transfert a été rendu obligatoire par la loi NOTRe du 7 août 2015. A cette date, la Communauté de Communes transfèrera la compétence à Vendée Eau. Un comité de pilotage

composé des élus des communes, de la Communauté de Communes et de Vendée Eau travaille actuellement sur ce transfert.

D'autre part, la compétence « production d'énergie renouvelable » a été transférée par les communes au SyDEV il y a 20 ans. Pour répondre aux objectifs de son Plan Climat Air Energie (PCAET) et notamment de son axe 5 « Développer les énergies renouvelables locales », cette compétence doit être prise par la Communautés de Communes.

La modification des statuts de la Communauté de Communes est approuvée pour le transfert de ces compétences.

### **Communauté de Communes du Pays de Chantonnay – rapport d'activités 2023**

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay. Mme Isabelle MOINET, Présidente de la Communauté de Communes viendra présenter ce rapport lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

### **Personnel communal – modification du temps de travail**

Un emploi permanent d'Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (31 heures 20 hebdomadaire) est créé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024. Il s'agit d'une augmentation du temps de travail de l'agent occupant ce poste au service administratif.

### **Elections européennes – rappel des modalités de vote**

Les élections européennes auront lieu le Dimanche 9 Juin 2024. Les modalités de vote sont rappelées aux conseillers municipaux qui tiendront les permanences au bureau de vote.

### **Questions diverses :**

#### **\* Restaurant scolaire : Proposition de visite du chantier**

Les conseillers municipaux visiteront le chantier du restaurant scolaire avant la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu au mois de juillet.

#### **\* Cabinet infirmier**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, Mme DUBOIS Julie, infirmière transférera son cabinet infirmier au 1, rue du Potager (lotissement les Jardins du Lavoir) dans les locaux du cabinet de kinésithérapie qui ouvrira à cette même date. Le modulaire où était implanté le cabinet infirmier va être quant à lui, enlevé.

La signalétique pour le kinésithérapeute, le cabinet infirmier et le restaurant scolaire est à prévoir à l'entrée de l'Impasse du stade. Un devis va être demandé à cet effet à l'entreprise qui avait réalisé la signalétique dans le bourg.



## **Infos diverses**

### **Bibliothèque « Au pré des livres »**

La bibliothèque est ouverte :

- Le mercredi de 16 heures à 18 heures 30
- Le vendredi de 16 heures à 18 heures (durant les périodes scolaires)
- Le samedi de 10 heures à 12 heures
- Le samedi de 14 heures à 17 heures (durant les périodes scolaires).

Mois	Mercredi	Vendredi	Samedi
Juin			1er
	5	7	8
	12	14	15
	19	21	22

	26	28	29
Juillet		5	6

Du 19 juin au 20 juillet 2024, le réseau des bibliothèques du Pays de Chantonnay vous propose « Partir en livre au Pays de Chantonnay »

A l'occasion de ce festival, les bibliothèques s'échappent de leurs locaux pour venir à la rencontre du public.

L'équipe de bénévoles de la bibliothèque de St Hilaire le Vouhis, accompagnée par le réseau des bibliothèques (Frédéric et Mélissa), organise une animation le samedi 22 juin (jour du pique-nique de la fraternité) de 14h à 15h30 avec un coin lecture et des jeux géants.

A 16h, l'équipe attend les enfants dès 2 ans, au sein même de la bibliothèque, pour l'animation « En avant la Musique » pour fabriquer son propre instrument de musique.

N'hésitez pas à partager !

## 📁 Concours Photos

La remise des lots pour le concours photos, organisé par la commission communication, est prévue le samedi 22 Juin 2024 à l'occasion du pique-nique de la fraternité, sur le site « Le Coin à Jeannot », derrière l'espace de l'Amitié.

## 📁 Pique-nique de la Fraternité

Pour la 1<sup>ère</sup> année, le pique-nique de la fraternité va se faire sur le site « Le Coin à Jeannot », le samedi 22 juin 2024. Cette date a été retenue en souvenir de Mr Jean Bureau, dit Jeannot, qui aimait rassembler les Vouraisiens. Retrouvons-nous en toute simplicité, pour une partie de pétanque, de palets... A chacun d'emmener son pique-nique, ses chaises, tables...

« C'est par la fraternité qu'on sauve la liberté »

## 📁 Recensement – journée défense et citoyenneté

Les jeunes qui atteignent l'âge de 16 ans doivent **OBLIGATOIREMENT** venir se faire recenser auprès des services de la Mairie.

### Qui doit se faire recenser ?

Tous les français âgés de 16 ans, filles et garçons, entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3<sup>ème</sup> mois qui suit l'anniversaire.

### Où se faire recenser ?

A la mairie du domicile, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille.

### Quels sont les effets ?

Le recensement permet à l'administration :

- De convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC)
- Et l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

De plus, l'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



## 📁 Déchets ménagers : les principes à respecter pour être bien collecté !

La veille de la collecte

Je présente mon bac à ordures ménagères et mes sacs jaunes à la collecte.

### Bac à ordures ménagères

- Ouverture côté route
- Couvercle fermé
- Sacs non tassés (30 L maximum)
- Pas de sac plastique couvrant le devant du bac (type housse de protection)



### Sacs jaunes

- Emballages vides non encastrés les uns dans les autres
- Sacs fermés et non attachés entre eux ou à un élément extérieur



- Déposés à même le sol et non en hauteur
- Pas de bidons d'une capacité supérieure à 15 L (à mettre en déchèterie)

### Le lendemain de la collecte

Je rentre mon bac. Et si mes sacs jaunes n'ont pas été collectés pour défaut de tri, je les récupère pour retirer les éléments indésirables. Je pourrai ainsi les présenter de nouveau à la collecte suivante.

Seuls les sacs jaunes délivrés par le SCOM sont autorisés pour y déposer vos emballages recyclables. Ces sacs sont délivrés gratuitement à toutes les personnes abonnées aux services du SCOM.

### Cartons

Pour un carton d'une taille inférieure ou égale à une boîte à chaussures, ils sont à déposer dans les sacs jaunes. Pour les plus grands cartons, il convient de les déposer en déchèterie.

### Textiles

Ils doivent être mis propres et secs dans des sacs fermés avant de les déposer dans les bornes de collecte prévues à cet effet.

## Du nouveau en déchèterie : des filières de tri supplémentaires

**À compter du 1<sup>er</sup> juin, de nouvelles filières de tri vont être mises en place dans les déchèteries de Vendée. Les agents de valorisation, spécialement formés, joueront un rôle central en conseillant les usagers.**

De nouvelles filières sont actuellement en train de se structurer concernant les objets de la maison et de la construction du bâtiment.

Ainsi, à compter de juin, le tri de ces déchets se simplifie et se fera désormais par matière (bois, plastique, autres).

Pour faciliter cette transition, le rôle des agents de déchèterie, déjà essentiel, sera renforcé. Tous ont reçu une formation leur permettant de mieux appréhender les enjeux de ces nouvelles filières.

**A votre arrivée en déchèterie, il est recommandé de solliciter l'aide des agents de valorisation qui indiqueront où déposer vos déchets.**

Ce geste contribuera à optimiser la valorisation des déchets et à préserver nos ressources.

### Avant de jeter, pensez au réemploi !

Lorsqu'un objet n'est plus utilisé ou ne fonctionne plus, le premier réflexe est souvent de le déposer en déchèterie. Cependant, le réemploi, la réparation et la réutilisation sont des alternatives qui prolongent la durée de vie des objets. Changeons nos habitudes ! Avant de les jeter, pensons à déposer les objets encore en bon état dans une recyclerie. Ainsi, au lieu d'être recyclés, ces objets auront une seconde vie. Cette démarche soutient l'économie sociale et solidaire du territoire tout en réduisant le volume des déchets à traiter.

Pour retrouver toutes les recycleries du territoire rendez-vous sur [trivalis.fr](http://trivalis.fr).

Sur le secteur des Essarts, vous pouvez déposer à EMMAÛS LES ESSARTS (Le Bois Jaulin - 85140 Les Essarts) vos dons aux jours et horaires suivants : du mardi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Pour toute question sur le service de collecte des déchets ménagers, consultez notre site internet : [www.scom85.fr](http://www.scom85.fr) ou contactez-nous : [contact@scom85.fr](mailto:contact@scom85.fr) 02 51 57 11 93

## 👉 Agenda des manifestations

JUIN		
Samedi 22	Animation sur la musique	Bibliothèque
Samedi 22	Pique-Nique de la fraternité	Commune
Samedi 29	Fête de fin d'année	CPEAEP
JUILLET		
Dimanche 7	Course auto kart cross	TBSA
Dimanche 14	Fête nationale	Comité des Fêtes
AOÛT		
Samedi 24	Course poursuite sur terre nocturne	ALACV
Dimanche 18	Dîner champêtre	UNC-AFN